

Petite histoire de la profession de Sage-femme...

La formation des Sages-femmes a longtemps relevé de la tradition orale.

C'est en 1660 que la communauté des Sages-femmes est officiellement reconnue. Elle est agréée à la corporation des chirurgiens. Une grande mutation de la profession s'opère à partir de cette date. La 1^{ère} « école » fût créée à l'Hôtel DIEU en 1630 ; c'est la première convention (1792-1795) qui l'officialisera.

Vers 1730, les Statuts et règlements corporatifs concernant tous les chirurgiens, auxquels les sages-femmes sont assimilées, s'appliquent désormais à celles-ci. L'enseignement se structure. Son programme est résolument obstétrical et médical. L'éducation des Sages-femmes passera ainsi à l'enseignement de l'art par la théorie et la pratique au 17^{ème} siècle.

Une Sage-femme, Mme Angélique-Marguerite BOURSIER Du COUDRAY (1712-1791) d'une compétence professionnelle remarquable et nourrie du Siècle des Lumières parcourut les provinces pour enseigner les sages-femmes sur autorisation royale de Louis XV.



Mme Angélique-Marguerite BOURSIER Du COUDRAY

Elle créa une école itinérante, rédigea plusieurs manuels d'accouchement et surtout mis au point le premier mannequin de simulation encore visible aujourd'hui au musée d'histoire de la Médecine de Rouen. Elle formera ainsi sur le territoire français plus de 5000 matrones et chirurgiens en 25 ans et deviendra ainsi le premier pédagogue de l'obstétrique.

Les bouleversements de la Révolution aboutissent à la loi du 19 ventôse an XI (10 mars 1803) qui réglemente les docteurs en médecine, les chirurgiens, les officiers de santé et les sages – femmes. A partir de là, les professions de médecin et de chirurgien seront réunies en une seule. La loi institue de plus une formation pour les Sages-femmes en milieu hospitalier, mais la direction se fera toujours sous la direction d'une Maîtresse Sage-femme.

Au 18^{ème} siècle Mme LACHAPELLE (1759-1821) maîtresse sage-femme consciente de la persistance de la carence dramatique des matrones, s'employa à les instruire, et marqua ainsi historiquement la formation des Sages-femmes.

Elle fut la première à rédiger un manuel de maïeutique avec des objectifs pédagogiques.

Le 22 octobre 1802, l'école de sage-femme de Baudelocque ouvrira ses portes dans les locaux de l'actuel hôpital de Port-Royal et Marie Louise LACHAPELLE en sera la première maîtresse Sage-femme.



Marie Louise LACHAPPELLE

En 1806, Napoléon, crée la Chaire d'Obstétrique, qui sera la première spécialité médicale. Le premier titulaire en sera Jean Louis BAUDELOCQUE, qui aura la charge de former médecin et sages-femmes. Dès 1807, la durée des études passe de 6 mois à 1 an puis à 2 ans par la loi du 30 novembre 1892. La loi du 6 août 1916, et son décret d'application du 9 janvier 1917 instaure un diplôme unique de Sage-Femme.

L'école de Sages-femmes de MONTPELLIER est l'une des plus anciennes de France, puisqu'elle a été créée en 1866. Son agrément a fait l'objet d'une décision ministérielle du 24 novembre 1893.

En fait, l'enseignement de l'Obstétrique avait débuté bien avant, dès l'ouverture de l'école de Santé qui deviendra école de Médecine, avant d'être promue au rang de faculté, lors de la création de l'université impériale en 1808.

En 1813, il fut décidé de la construction d'une Maternité dans l'enceinte du dépôt de mendicité de l'Hôpital Général. Les crédits furent votés en 1815. En 1817, la Maternité dans laquelle avaient été prévue des locaux pour l'hébergement et l'enseignement des étudiantes sages - femmes fut inaugurée.

On y trouvait notamment un amphithéâtre, une salle de cliniques, un dortoir, un réfectoire et un logement pour la Maîtresse Sage-femme. Aujourd'hui, cette configuration perdure puisque l'école a toujours pour établissement gestionnaire le CHRU de Montpellier, sa dotation budgétaire de fonctionnement étant désormais assurée par financement du Conseil Régional (décret n°2005-723 du 29 juin 2005).

L'ordre des sages-femmes est créé le 24 septembre 1945 et le 1^{er} code de déontologie voit le jour le 30 septembre 1949. En 1982, la profession s'ouvre aux hommes. En 1985, la durée des études passe à quatre années (48 mois). En juin 2001, la sélection d'entrée se fait à l'issue du concours de la première année du premier cycle des études médicales.

A ce jour, les travaux des représentants des instances professionnelles et ministériels (Enseignement Supérieur Recherche et Santé) ont abouti et reconnu la nécessité d'intégrer les études de sages-femmes dans le schéma universitaire Licence-Master-Doctorat (L.M.D).

La loi portant réforme de la première année du premier cycle des études médicales (loi n°2009-833 du 7 juillet 2009) a également recentré la profession sur sa dimension médicale, puisqu'à la rentrée universitaire de septembre 2010, la mise en place de la réforme du L1 Santé (PACES) a intégré totalement les études de Maïeutique Sage-femme au dispositif universitaire de formation des professions médicales.

Enfin, depuis la rentrée universitaire de 2015, l'école de sage-femme a intégré l'Université de Montpellier en tant que Département de Maïeutique.